



Conseil communal du 29/04/2026

Réponse à l'interpellation n°36 :

« Une extension et une modernisation de la zone de tolérance de stationnement entre Saint Josse et la Ville de Bruxelles ; Interpellation introduite par M. BOÏKETE Philippe, Conseiller communal PS » (ordre du jour complémentaire)

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre interpellation relative à l'extension et à la modernisation de la zone de tolérance de stationnement entre notre commune et la Ville de Bruxelles.

Permettez-moi de rappeler que le Collège communal est pleinement conscient des difficultés rencontrées par les habitants des quartiers limitrophes et qu'il agit de manière proactive sur ce dossier.

Contrairement à ce que vous semblez suggérer, des démarches concrètes ont été entreprises afin d'aboutir à une amélioration de la situation.

Ainsi, des contacts ont été pris avec les services compétents de la Ville de Bruxelles et une réunion de travail s'est tenue en décembre 2024 dans leurs locaux. Cette rencontre a permis d'identifier plusieurs axes susceptibles d'être intégrés dans une extension de la zone de tolérance.

Dans la foulée, une proposition formelle, construite et argumentée, a été transmise à la Ville de Bruxelles.

À ce jour, nous devons toutefois constater que cette proposition est restée sans suite de leur part. Cette absence de réponse ne dépend évidemment pas de la volonté de notre commune, qui a pris ses responsabilités et formulé des solutions concrètes.

Cela étant, nous ne sommes pas restés inactifs. Afin de répondre aux besoins des habitants concernés, un mécanisme de collaboration existe déjà entre les deux administrations, sous la forme d'un échange régulier de listes permettant d'identifier les riverains des zones limitrophes et de leur accorder un statut spécifique facilitant leur stationnement.

Le Collège communal poursuit ses démarches et continuera à interpeller la Ville de Bruxelles afin d'obtenir des avancées sur ce dossier. Notre objectif reste inchangé : améliorer concrètement le quotidien des habitants, dans un cadre concerté et équilibré et en bonne intelligence avec les services communaux limitrophes.